

Règlement HENANTRAIL

21/11/2026



1 - Organisation :

La manifestation « **HENANTRAIL** » est organisée par l'association du même nom au profit en partie, pour le RPI des écoles St Joseph Hénanbihen / Notre-Dame des champs / Saint Denoual et de l'association ALTYGO (centre Hélio Marin de Plérin) pour cette édition.

Les épreuves sont inscrites au calendrier officiel des Courses Hors Stades.

Elles auront lieu le 21/11/26, départ de la salle des fêtes d'Hénanbihen à partir de 12H45.

2 - Les épreuves :

* **2 Randonnées pédestres 8 et 15km** (non chronométrées) : départ libre entre 12H45 et 13H45
Ouvertes à tous – Tarif : 5€ – sur place 6€

* **5 courses enfants** à partir de 14 H 25 (cf art12). Non chronométrées Tarif : 1,15 € en ligne –sur place 2€
(si il reste suffisamment de dossard alors possibilité sur place pour les enfants, coût : 2 € - retrait des dossards minimum 30 min avant les départs - une récompense sera remise à chaque enfant / Ado participant.

* **Trail 26 KM : départ 14h15** - Ouvert aux catégories : espoirs (né en 2007 ou avant), seniors, masters. Limitée à 400 coureurs – Tarif : 20€ en ligne –sur place 24 € - Barrière horaire au 19^{ème} Km à 16h45 – Course en semi-Autonomie – Une course réservée aux personnes assez expérimentées cf barrière horaire (Lampe Frontale conseillée pour les personnes estimant un temps de plus de 3h 00 ... parfois Obscurité ++ vers 17h00 en fonction de la météo)

* **Course nature 8,5 KM : départ 16H00** - Ouverte aux catégories : cadets (né en 2011 ou avant), juniors, espoirs, seniors, masters - limitée à 500 coureurs – Tarif : 9€ en ligne– sur place 12€ -
Une **autorisation parentale** devra être complétée pour les personnes mineures à la date de la compétition.

* **Trail Nocturne 16 KM- départ 18H15** - Ouvert aux catégories : juniors (né en 2009 ou avant), espoirs, seniors, masters, - limitée à 600 coureurs – Tarif : 15 € en ligne – sur place 18€
Lampe frontale obligatoire. Une **autorisation parentale** devra être complétée pour les personnes mineures à la date de la compétition.

3 - Parcours et Barrières horaires :

Les parcours seront balisés par des rubalises, panneaux et jalons installés spécialement pour la course. Des signaleurs seront présents sur différents points du circuit pour guider les participants et veiller à leur sécurité.

Les parcours traversent des propriétés privées ouvertes exceptionnellement pour Hénantrail. Afin de préserver les autorisations accordées par les propriétaires, il est strictement interdit d'emprunter ces chemins en dehors de l'épreuve. Tout manquement constaté entraînera la disqualification du participant concerné.

Pour le **trail de 26 km**, une **barrière horaire** sera mise en place aux environs du **19 ème km** à 16h45 (7,6 mn/km)

Pour le **trail nocturne de 16 km** Attention 2 **barrières horaires : 8 ème km** (Ravito) à 19h25 (1h10 de course) 8'45''/km et au **12 ème km** à 20 h 00 (1h45) 8'45''/km

Tout concurrent dépassant les barrières horaires se verra retirer son dossard et sera mis hors course pour des raisons de sécurité. Un rapatriement au village départ course sera mis en place si nécessaire.

4 - Modalités d'inscriptions :

*** Pour les courses :**

- L'inscription aux épreuves : se fait **EXCLUSIVEMENT** en ligne sur le site : **NextRun**.

Les tarifs indiqués s'entendent hors frais de gestion NextRun. Les frais d'inscription appliqués par la plateforme sont facturés en supplément et ne sont pas inclus dans les tarifs d'Hénastrail.

Les inscriptions faites sur place (**sous réserve de places disponibles**) seront **majorées** : soit 12€ pour le 8km, 18 € pour le 16km et 24 € pour le 26 km (Clôture des inscriptions sur place 30 min avant les départs).

- Pour les licenciés FFA : présentation d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Running en cours de validité.

Les licences FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP ou toute autre licence sportive ne sont pas reconnues comme titre de participation aux compétitions FFA. Les titulaires de ces licences devront fournir un PPS valide à la date de l'épreuve.

- **Pour les concurrents non licenciés** ou titulaires d'une licence non acceptée par la FFA : présentation d'une attestation indiquant que le participant a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** sur la plateforme <https://pps.athle.fr>. L'attestation devra être valide à la date de l'épreuve et transmise lors de l'inscription ou au plus tard mis à jour 10 jours avant la manifestation.

- **Pour les participants mineurs** : présentation d'une licence acceptée, ou d'une attestation/questionnaire de santé selon la réglementation en vigueur, accompagnée d'une autorisation parentale.

L'inscription sera définitive et validée après réception du règlement et vérification de l'ensemble des éléments. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement (sauf si assurance annulation contractée).*

- Pour les randonnées : (sans chrono)

L'inscription aux épreuves de randonnée se fait en ligne également sur le **site Nexrun** ou surplace (pas de certificat médical demandé). 5€ en ligne – majoration de 1€ surplace.

*** Assurance annulation d'inscription** : Lors de son inscription, chaque participant aura la possibilité de souscrire une assurance annulation individuelle proposée par le partenaire de NextRun : **Meetch**.

Les conditions de cette assurance ainsi que l'ensemble des informations utiles seront consultables au moment de l'inscription sur la plateforme.

L'organisation Hénastrail n'assure pas directement la gestion des demandes d'annulation couvertes par cette assurance, lesquelles relèvent exclusivement du contrat souscrit entre le participant et l'assureur de Nexrun.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE LE DIMANCHE 15 NOVEMBRE à 23h30

5 - Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer le jour même de l'épreuve à la salle des fêtes à partir de 12h30 pour le 26km, 14h30 pour la 8 km et 16h00 pour le 16 km.

Des retraits seront probablement possibles chez 2 de nos partenaires les jours précédents le trail ; Informations à suivre sur nos réseaux sociaux. (<https://www.facebook.com/trailhenanbihen>)

6 – Ravitaillement :

Des ravitaillements légers seront prévus sur le parcours des randonnées, des courses 8 km et 16 km ainsi qu'à l'arrivée. Le trail est une course en semi-autosuffisance. Il est fortement recommandé de prévoir son ravitaillement.

Le Trail 26 km est lui en semi-autonomie avec uniquement 2 points d'eau prévus sur le parcours + un ravitaillement légers prévu au 19 ème Km.

Afin de limiter notre empreinte environnementale, **aucun gobelet ne sera distribué sur l'ensemble des parcours. Pensez à apporter votre propre gobelet, gourde ou tout autre contenant.**

7 - Sécurité et assurances :

Une équipe de secouristes relevant d'une association agréée par le ministère de l'Intérieur sera présente durant les horaires de courses. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance GROUPAMA. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

8 - Responsabilités :

Le code de la route doit être respecté par les concurrents. Le balisage et les signaleurs doivent être respectés. Chaque participant évolue sous sa propre responsabilité. L'organisation ne pourra être tenue responsable des accidents résultant du non-respect du règlement, des consignes de sécurité ou du Code de la route

L'organisation décline également toute responsabilité en cas de défaillance physique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement ou auprès d'un organisateur qui invalidera les dossards et dans TOUS les cas prévenir un membre de l'organisation. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte afin de faire intervenir les secours si besoin.

9 – Annulation et remboursement :

En cas d'annulation totale ou partielle de l'événement pour force majeure telle que définie à l'article 1218 du Code civil, ou à la suite d'une décision d'une autorité administrative, préfectorale, municipale ou sanitaire, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé par les participants.

L'association organisatrice ayant engagé des dépenses incompressibles pour la préparation de l'événement, aucune indemnité ni compensation ne pourra être réclamée.

Toutefois, l'organisation se réserve la possibilité d'accorder un remboursement partiel ou un report, après déduction des frais déjà engagés, sans que cela constitue une obligation.

En validant son inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de cette disposition et l'accepte sans réserve.

10 - Environnement :

Les coureurs évoluent dans un cadre naturel en empruntant des sentiers boisés, routes et chemins. Les concurrents s'engagent à respecter les propriétés privées, le patrimoine et la végétation et le Balisage.

Tout participant jetant des débris sur le parcours se verra immédiatement disqualifié, des poubelles sont prévues sur les points de ravitaillement.

11 - Droit à l'image :

Dans le cadre de la manifestation, des photographies et vidéos pourront être réalisées par l'organisation ou ses partenaires mandatés.

En s'inscrivant à Hénantrail, chaque participant autorise l'association Hénantrail à utiliser gratuitement son image sur tout support de communication relatif à l'événement (site internet, réseaux sociaux, affiches, presse, vidéos promotionnelles, publications diverses), pendant la durée nécessaire à la promotion de l'événement et des éditions futures, ni contrepartie financière.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de suppression des données le concernant.

Toute demande relative à l'utilisation de son image ou à ses données personnelles pourra être adressée à l'association Hénantrail à l'adresse suivante : henantrail@gmail.com

Les participants reconnaissent que les images prises dans le cadre d'un événement public et sportif collectif peuvent être utilisées à des fins d'information et de promotion de l'événement.

12 - Récompenses :

Chaque participant bénéficiera d'un lot remis lors du retrait des dossards ou à l'issue de la course. Les trois premiers hommes / femmes au scratch seront récompensés lors d'une remise au podium.
Pas de récompense par catégorie.

13 - Courses enfants :

**Mise en place d'un sas de pré-départ 5 min avant les horaires indiqués avec échauffement ;
Présence vivement recommandée pour éviter le stress du départ 😊**

Départ des courses : (heures approximatives en fonction du nombre de participants)

 **14 H 25 : circuit de 600 mètres pour les enfants nés en 2022-2021-2020 (4-6 ans)**

 **14 H 30 : circuit de 1000 mètres pour les enfants en 2019 – 2018 (7-8 ans)**

 **14 H 40 : circuit de 1500 mètres pour les enfants de 2017 - 2016 (9 - 10 ans)**

 **14 H 55 : circuit de 1800 mètres pour les enfants de 2015 – 2014 (11-12 ans)**

 **15 H 10 : circuit de 2400 mètres pour les enfants de 2013 -2012 (13-14 ans)**

14 - Protection des données personnelles :

Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires à l'organisation de l'événement, à la gestion sportive des épreuves et aux obligations réglementaires imposées par la Fédération Française d'Athlétisme. Les données personnelles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à ces finalités et ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales.

Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'association Hénantrail à l'adresse suivante : henantrail@gmail.com

15 - Motifs de disqualification :

Peut entraîner une mise hors course immédiate :

- **Absence ou non-port visible du dossard ;**
- **Non-respect du balisage ;**
- **Jet de déchets hors zones prévues ;**
- **Comportement dangereux ou irrespectueux envers les bénévoles, signaleurs ou autres participants ;**
- **Aide motorisée ou assistance extérieure non autorisée ;**
- **Absence du matériel obligatoire lorsque celui-ci est exigé.**
- **Présence sur les parcours en zone privées avant ou après l'évènement**

L'inscription à l'une des épreuves du Hénantrail implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'ensemble de l'équipe organisatrice vous souhaite une excellente course et une très belle journée sportive.